



## LETTRE AUX GROUPES PARLEMENTAIRES

Montreuil, le 4 septembre 2020

Madame, Monsieur,

La crise sanitaire, due au Coronavirus, s'est présentée de façon fulgurante. Il aura fallu moins de deux mois pour une mondialisation du phénomène et entraîner une crise économique et sociale, dont on ne peut que redouter les conséquences, tant sur le moyen que sur le long terme. Ainsi, à l'instar des épisodes économiques les plus tendus du XXème siècle, l'Etat se doit de relever un défi. Ce même Etat a vécu, dans les années qui viennent de s'écouler, des réformes bouleversant considérablement ses structures et réduisant ses effectifs.

Pendant le confinement, seule la grande distribution a fonctionné, commercialisant tous types de produits, sans notion de première nécessité. Pour un temps, le nombre des offreurs s'est donc réduit, dans un contexte où des effets de rareté sont apparus (papier hygiénique, farine, œufs, etc.). Ces éléments auraient dû amener les services de la DGCCRF à connaître une période de forte activité, notamment par l'observation des prix, entre professionnels et pour les consommateurs. Quitte, pour cela, à penser un observatoire ad hoc, dont le fonctionnement tiendrait compte des exigences sanitaires.

**Or, la CGT tient à relever que le résultat en est notamment un amoindrissement dangereux de la réactivité des services de l'Etat, allant jusqu'à affecter leur capacité à conduire les politiques publiques.**

La DGCCRF, en ce qu'elle doit composer avec les dégâts qui lui ont été infligés, en particulier, la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) et la Réate (Réforme de l'Administration Territoriale de l'État), est allée plus loin que d'autres directions du Ministère des Finances dans cette voie. Après avoir été éclatée et intégrée dans une inter ministérialité improbable, notre administration a joué des concepts d'interdépartementalité, de fusion de départements amoindrissant encore plus un maillage territorial déjà malmené.

Comme tout citoyen, les agents de la DGCCRF ont fait leurs courses, sur l'ensemble du territoire, tant en direct, que par les « drive » ou par le e-commerce. Ces occasions ont-elles été propices à exercer une de nos missions ? Qu'en avons-nous fait ? **Comment la DGCCRF a-t-elle surveillé les marchés ?** Comment s'est-elle mise en situation de s'informer, de faire des propositions, au besoin d'alerter, et éventuellement d'entreprendre des actions ?

Ce qui a été fait peut sembler bien modeste. La mise en œuvre de vérifications sur les prix des gels hydro alcooliques puis des masques, pour être importante, avait, nous le savions, un caractère transitoire. Quand nous découvrons d'autres problèmes, comme une pénurie de thermomètres ou de lingettes nettoyantes, qu'en faisons-nous ? **Quelle incidence sur les prix de ces articles ?**

En cette période de **déconfinement**, l'économie connaît un redémarrage progressif. Des secteurs entiers de l'artisanat et du commerce doivent travailler de façon dégradée. La restauration, l'hôtellerie, les secteurs du loisir et culturels sont en difficulté. Les commerces spécialisés ont souvent dû fermer temporairement, voire définitivement. Le commerce en ligne a été fortement perturbé par des capacités logistiques réduites. Pour les entreprises, ce sont des productions qui ont pris du retard, des fournisseurs impayés, des charges accumulées et une concurrence internationale de retour. Que se passe-t-il à présent pour les entreprises qui avaient converti leur outil pour produire des masques et qui voient maintenant le marché inondé avec la baisse des prix qui l'accompagne ?

Il semble bien que durant ce coma artificiel, l'économie, qui se réveille doucement, a dû se protéger toute seule. **Où est donc la Police Économique** que nous appelons de nos vœux? La question des prix n'est pas neutre en économie. Pour nos concitoyens, des réalités terribles succèdent à ces semaines de dormance. Les uns ont connu un chômage partiel, les privant d'une partie de leur revenu. Pour d'autres c'est tout simplement le licenciement qui vient conclure le confinement.

**A l'heure du bilan des premiers mois de la gestion de la crise sanitaire, il faut s'interroger sans délai sur celui de la DGCCRF. Ce véritable outil d'orientation de l'Économie, indispensable dans la phase de reconstruction et d'arbitrages stratégiques qui va s'ouvrir, se doit d'être une vraie Police Economique au service de l'Ordre Public Economique, c'est-à-dire au service de l'ensemble des citoyens, par une forte et constante prise en compte de l'intérêt général.**

La DGCCRF, comme l'ensemble des administrations, fera son bilan. Nous verrons ce que nous avons réussi et ce que nous aurions pu mieux faire. C'est sur ce point que les attentions devront se concentrer, car les choix de la DGCCRF ne dictent pas seuls son bilan.

**U-t-elle voulu adopter d'autres stratégies, qu'elle se serait heurtée à un obstacle de taille.** Elle ne contrôle pas son réseau et n'a plus de visibilité sur son état dans les territoires. Qui a travaillé ? Qui était en télétravail ? Dans quelles conditions ? Avec quels moyens ? Pour quelle quotité de temps ? Qui présentait des facteurs de risque ? Il existait une situation particulière par département. La DGCCRF a choisi de l'ignorer.

**Impossible dans ces conditions d'inventer et d'animer une DGCCRF de crise.** De tous les échecs de la RéATE, c'est l'un des plus cuisants. Loin de constituer un gain de performance par la gestion au niveau local des politiques nationales, elle a amené ici un manque d'efficacité, autant qu'une rigidité d'adaptation. Il importe de donner à la DGCCRF, dans l'immédiat, plus d'autorité pour gérer ses effectifs, et, pour le futur, de prendre enfin les dispositions qui s'imposent, afin qu'elle soit une vraie Police Economique au service de l'ordre public économique, particulièrement en période de crise.

Il paraît impensable, au regard de ces considérations, de ne pas revoir la question des effectifs, en les amenant à la hauteur des besoins d'une économie, qui doit se reconstruire et se réinventer.

Il convient par ailleurs de rappeler que la question de la DGCCRF est, pour la CGT, **indissociable** de celle **des laboratoires du SCL** (Service Commun des Laboratoires). La perte des liens, entre le SCL, la DGCCRF et la DGDDI, doit cesser.

Au SCL, les suppressions d'effectifs, de l'ordre de 15 %, ne permettent plus aux personnels de disposer des moyens humains nécessaires à une mise en œuvre satisfaisante des missions. L'insuffisance des investissements au service du renouvellement et de la maintenance des matériels est source de perte d'efficacité. Le recours à la sous-traitance empêche la capitalisation d'expérience. La politique de recherche et de développement est trop lacunaire. Dans un tel contexte, les conditions de travail au SCL ne cessent de se dégrader et la souffrance au travail frappe les personnels. C'est pourquoi la **CGT demande, dans l'urgence, la définition d'un plan pluriannuel d'investissements et de recrutements.**

L'heure est venue de donner corps aux discours. Il s'agit d'avancer sur les chantiers actuellement impulsés par la DGCCRF, de les consolider et de les dépasser, par la prise en considération des propositions de la CGT. Ces dernières ont été apportées et développées à de multiples reprises, notamment lors du cycle de discussion Ministériel présidé en 2018 par Mme BRAUN-LEMAIRE et à l'occasion de la mission inter-inspection de 2019 sur les contrôles sanitaires. Deux documents sont annexés à la présente, reprenant les lignes directrices suggérées par la CGT.

Une **clarification des missions** s'impose, avec une forte priorisation en faveur des tâches liées à la loyauté et à la régulation concurrentielle des marchés (pour reprendre la dénomination officielle, mais la CGT substituera le terme d'orientation à celui de régulation).

Plus que jamais, la CCRF doit faire preuve d'inventivité (nouvelles méthodes commerciales), de réactivité (sécurité des produits) et doit générer des enquêtes de fond coordonnées sur l'ensemble du territoire dans les domaines de l'écologie, ou de l'environnement dans des secteurs peu suivis comme, par exemple, le BTP, crucial pour la construction ou la rénovation des « passoires thermiques ».

Cette clarification permettra de redonner à l'Administration Centrale des prérogatives de gestion des personnels et d'organisation uniformisée des services. La prise en compte des spécificités des missions économiques, en particulier leur transversalité, doit, en effet, amener à sortir les orientations stratégiques de la sphère interministérielle, et donc, la DGCCRF de toute la RÉATE.

Rappelons que la CGT s'est toujours refusée à faire un choix entre régions et départements vus en tant que concepts juridiques. Elle persiste sur cette ligne, car c'est la présence sur l'ensemble du territoire national, au contact des acteurs de terrain, qui est essentielle. Cela justifie, sur un plan pratique, des implantations ayant au minimum une stature départementale.

Le 5 mai dernier, lors d'une audio conférence avec les fédérations syndicales des Finances et les organisations syndicales de la DGCCRF et de ses Laboratoires, M. LE MAIRE, ministre des Finances, s'est exprimé sur l'organisation du service et l'inter ministérialité. Il a déclaré ne pas être satisfait de la situation actuelle, et précisé qu'il était nécessaire, à la sortie de la crise, de **revoir la problématique de la chaîne de commandement.**

**Ainsi, à la lumière de la crise générée par la pandémie, le moment est venu d'opérer d'autres choix à la DGCCRF.**

Les attentes des citoyens vis à vis de l'Etat ont une dimension plus vaste que celle, conjoncturelle, amenée par la COVID-19. Les luttes engagées avant le déclenchement de cette crise et leur retentissement dans la population en témoignent. Les annonces qui auraient dû suivre CAP 2022 n'ont pas été faites. Le champ est donc ouvert pour impulser une idée nouvelle et s'appuyer sur un service rebâti. La CGT formule des propositions et des revendications dans ce sens.

Restant à votre disposition pour vous rencontrer et vous apporter les informations nécessaires et complémentaires à ce dossier, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

Les co-secrétaires généraux,

Jean-Philippe SIMON, Brigitte BIDAULT, Virginie MARTINOT